



Ordonnance de télécom CRTC 2011-193

Version PDF

Ottawa, le 18 mars 2011

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes.
Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
NorthernTel, Limited Partnership	316	le 2 février 2011
NorthernTel, Limited Partnership	317	le 2 février 2011

Secrétaire général